

AR Prefecture

046-214602146-20241216-24-DE
Reçu le 19/12/2024DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Gwladys GASTAL, première adjointe, par suppléance pour le maire empêché.

❖ **DATE DE CONVOCATION** : 06/12/2024

Etaient présents : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique, DELCROS Alain, LEYMARIE Anne-Marie

❖ **Etaient excusés ou absents** : Marc GASTAL

❖ **Procurations** :

❖ **Secrétaire de séance** : BOMPA Philippe

❖

OBJET : Plan de financement opération : « Rénovation du toit de la salle des fêtes » et demande d'aide au titre du FAST.

Mme la première adjointe, pour le maire empêché expose :

La salle des fêtes de la commune, lieu essentiel pour la vie associative et les événements publics, nécessite une rénovation urgente de son toit. En effet, ce dernier présente des dégradations importantes (fuites, mauvaise isolation, etc.) qui compromettent à la fois la sécurité des usagers et la pérennité du bâtiment.

Des devis ont été obtenus auprès de plusieurs entreprises spécialisées, et il apparaît que des travaux conséquents sont nécessaires pour rénover la toiture, améliorer l'isolation thermique et phonique, ainsi que pour mettre le bâtiment aux normes de sécurité. Le coût global estimé des travaux s'élève à 22 715.50 € HT et 27 258.60 € TTC.

C'est pourquoi, il est proposé de solliciter une aide financière pour ces travaux.

il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les points suivants :

- D'autoriser la réalisation des travaux de rénovation du toit de la salle des fêtes, comprenant la réfection complète de la toiture, ainsi que la mise aux normes de sécurité suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	Taux	H. T
Travaux	22 715.50	FAST	20%	4 543
		AUTOFINANCEMENT	80%	18 172.50
Total	22 715.50	Total		22 715.50

AR Prefecture

046-214602146-20241216-24-DE
Reçu le 19/12/2024

- De solliciter une aide financière auprès du FAST afin de financer une partie des coûts des travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services compétents pour l'obtention de ces subventions et pour la signature des conventions correspondantes.

Voix POUR : - 9

Voix CONTRE : -

ABSTENTION : -

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Gwladys GASTAL,
La 1^{ère} adjointe pour le maire empêché,

BOMPA Philippe,
Le secrétaire de séance,

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,
Publication ou notification de la décision de

AK Préfecture

046-214602146-20241216-24-DE
Reçu le 19/12/2024